

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 22 Mai 2009 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe BNP PARIBAS. Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 9 millions d'actions par souscription à des parts du Fonds Commun de Placement Entreprises BNP PARIBAS MONDE. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines BMCI, CETELEM, ARVAL Maroc, BDSI et BNP PARIBAS MEDITERRANEE INNOVATION & TECHNOLOGIE, et se fera au prix unitaire de 29.40 euros.

La note d'information simplifiée est complétée par le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le numéro D. 09-0114.

Un extrait de la note d'information simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

L'intégralité de cette note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence précité, sont tenus à la disposition du public au siège de BMCI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM:
www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/017/2009

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières